

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 830 concernant les services d'Etat.

n° 830

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Lefert Isabelle est autorisée à exploiter une licence de 1er classe, quartier de la Plaine, pour la vente de boissons alcooliques ou hygiéniques, à consommer sur place ou à emporter. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions directes sont chargés de l'exécution de la présente décision.